

Partage des positions des cétacés

Note d'information

Les eaux des sanctuaires Pélagos et Agoa sont reconnues pour leur densité de population de cétacés. En effet, les courants chauds sont propices au développement de ces grands mammifères marins. Toutefois la biodiversité au sein de cette sous-unité de l'écosystème marin subit la pression combinée de fluctuations naturelles de l'environnement et des impacts des activités humaines.

Le Sanctuaire Pelagos est un espace maritime de 87 500 km² faisant l'objet d'un accord entre l'Italie, Monaco et la France.

Le sanctuaire Agoa est une aire marine protégée de plus de 140 000 km², ce qui correspond à la totalité de la superficie de la Zone économique exclusive (ZEE) des Antilles françaises.

Il s'est avéré que de nombreux cas de collision entre les navires et les cétacés se produisent dans ces zones. Ces collisions peuvent être mortelles pour les cétacés et dans certains cas dangereux pour la sécurité de l'équipage et du navire.

Une solution pour diminuer le nombre ainsi que la gravité des collisions est de diminuer la vitesse des navires : en effet, jusqu'à 11 nœuds, la collision avec le cétacé n'est pas fatale, il est blessé mais pas mortellement. De plus, le danger pour l'équipage, ainsi que le navire est grandement réduit.

Lorsque cela n'est pas possible, une autre solution est envisageable : installer un système de partage en temps réel de la position des cétacés entre les navires qui naviguent ou traversent le sanctuaire.

Ce principe de système de partage en temps réel de la position des cétacés est simple et se base sur les éléments suivants : chaque observation de grand cétacé réalisée par le personnel de quart depuis un navire utilisateur de l'équipement en question est transmise en temps quasi-réel à un serveur situé à terre. Ce serveur centralise les données et diffuse des alertes aux navires équipés et susceptibles d'être concernés par un signalement. Les alertes sont alors cartographiées à bord sur un écran dédié. Le chef de quart qui reçoit une alerte peut alors repérer plus facilement l'animal et l'éviter.

Pour l'instant les caractéristiques techniques que doivent respecter ces dispositifs ne comprennent pas la vision de nuit. Ce système est donc efficace, pour l'instant, pour les navigations de jour, mais Armateurs de France agit pour qu'il soit pertinent quel que soit le type de navigation.

La nature collaborative du système repose sur la densité du trafic maritime commercial. D'autres contributeurs volontaires peuvent également participer au dispositif en signalant les cétacés observés, notamment les navires militaires, les scientifiques en mer, les opérateurs de whalewatching ou encore la grande plaisance.

L'administration française étant très engagée sur la protection de l'environnement et des cétacés a publié le Décret n° 2017-300 du 8 mars 2017, rendant obligatoire l'installation d'un dispositif de partage des positions des cétacés à bord des navires de commerce français, de plus de 24m qui effectuent plus de 10 traversées par an dans les aires marines protégées Pelagos et Agoa.